

# **Cercle d'Esgrime de Massy**

ASSOCIATION LOI 1901 – AGREMENT MINISTERIEL 91 S 47 – SIRET 335188645 00030 - APE 926C  
 Siège social : Centre OmniSport Pierre de Coubertin - rue du Noyer Lambert - 91300 MASSY  
 Site : <https://ville-massy.fr/association/cercle-desgrime-de-massy> contact : [info-club@esgrime-massy.com](mailto:info-club@esgrime-massy.com)

## **FICHE SIGNALETIQUE Inscription saison 2019 – 2020**

**Pré-inscription avant le 30 juin 2019  = réduction de 15€ sauf (\*)**

NOM : .....	Sexe : .....	M5	<input type="checkbox"/>	2015 et après
PRENOM : .....		M7	<input type="checkbox"/>	2013-2014
Adresse : .....		M9	<input type="checkbox"/>	2011-2012
.....		M11	<input type="checkbox"/>	2009-2010
Code Postal : .....	Ville : .....	M13	<input type="checkbox"/>	2007-2008
Tél. dom. : .....	mobile : .....	M15	<input type="checkbox"/>	2005-2006
Date de naissance : .....	Nationalité : .....	M17	<input type="checkbox"/>	2003-2004
E-mail : .....		M20	<input type="checkbox"/>	2000-2001-2002
Profession : .....		Sénior	<input type="checkbox"/>	1999 à 1980
Assurance de base (0) <input type="checkbox"/>	ou autre <input type="checkbox"/>	Vétéran	<input type="checkbox"/>	avant 1980

### Informations complémentaires et Armes pratiquées :

Fleuret  Épée  Sabre  Droitier  Gaucher  Compétition   
**Blasons :** Jaune  Rouge  Bleu  **Arbitre :** Départe.  Régional  Fleuret  Épée  Sabre

### POUR LES MINEURS

NOM DU RESPONSABLE : .....	Maman à l'Esgrime <input type="checkbox"/> 130 € (*)
Adresse : .....	Débutant et < 6 ans <input type="checkbox"/> 130 € (*)
Code Postal : .....	Débutant et < 11 ans <input type="checkbox"/> 165 €
Tél. dom. : .....	Initié 2 cours / semaine <input type="checkbox"/> 285 €
E. mail : .....	2 <sup>e</sup> Initié même famille <input type="checkbox"/> 250 €
Profession : .....	3 <sup>e</sup> Initié même famille <input type="checkbox"/> 190 €
	Initié 1 cours / semaine <input type="checkbox"/> 230 €
	2 <sup>e</sup> initié même famille <input type="checkbox"/> 185 €
	Esgrime Médiévale <input type="checkbox"/> 75 € (*)
	Extérieur à Massy <input type="checkbox"/> +5 €

### COTISATION :

Chèque <input type="checkbox"/>	N°.....	montant .....	échéance .....
Banque : .....	N°.....	montant .....	échéance .....
Espèces <input type="checkbox"/>	N°.....	montant .....	échéance .....

### EQUIPEMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE : Chaussures de sport, gant d'esgrime & sous cuirasse:

Équipé  Demande d'achat du gant et de la sous cuirasse

**PRET :** (voir fiche de prêt) Banque : ..... Montant : ..... Chèque N° .....  
 Veste 30€ .....  Pantalon 25€ .....  Masque 20€ .....  Autres .....

Nom du responsable à la restitution : ..... Visa :

**Dépôt de Garantie 300€**  (voir fiche de prêt) Banque : ..... Chèque N° .....

Restitution du dépôt Date : .... / ..... / ..... Signature :

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du C.E.M. (voir au verso)**

Date et signature :

TIREUR

REPRESENTANT LEGAL

# REGLEMENT INTERIEUR

## Approuvé par le Comité directeur réuni le 22 mai 2019

**Ce règlement n'a aucune finalité de coercition, il est le fruit de notre expérience, son objectif est de maintenir des relations harmonieuses entre les membres du C.E.M. et l'extérieur et entre ces mêmes membres et la direction.**

### **COMPORTEMENT :**

Il est demandé un comportement responsable.

### **ARRIVE AU COURS :**

Les adhérents doivent arriver à l'heure et au maximum 10 minutes avant le début des cours et se préparer dans les vestiaires.

### **ATTENTE DES ACCOMPAGNATEURS :**

Les accompagnateurs peuvent attendre sur la mezzanine donnant sur la salle d'armes, rendre visite aux personnes du bureau du C.E.M., s'entretenir avec le maître d'Armes pendant les intercourts. Sauf accord, ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle d'Armes.

### **ABSENCE :**

Toute absence doit être signalée. Aucun membre mineur ne peut quitter le cours sans autorisation. La responsabilité du club est dérogée après la fin de chaque cours. Il est recommandé que les enfants en bas âge soient accompagnés et repris à la porte de la salle d'Armes.

### **TENUE VESTIMENTAIRE :**

Les tireurs doivent être équipés pour évoluer dans la salle. Les chaussures sont des chaussures de sport propres affectées à l'usage sportif en salle. Les chaussures de ville comme les chaussures de sport multi-usages sont interdites (Les pistes doivent impérativement rester propres pour éviter des glissades dangereuses).

### **RESPECT AU MAITRE D'ARMES :**

L'enseignant ayant le titre de Maître d'Armes est appelé « Maître » et mérite le plus grand respect. Il saura écouter vos problèmes et vous aider à les résoudre.

### **ASSURANCE :**

Vous devez avant la demande de licence prendre connaissance des assurances possibles et, informer le bureau du C.E.M. de votre choix. La cotisation de base comprend une assurance de base dite catégorie 0.

### **INSCRIPTION :**

Tout membre évoluant sur une piste (à l'exception de spectateurs autorisés) doit être **inscrit même pour un seul cours d'évaluation.**

### **COTISATION :**

Elle est réglée en totalité en début d'année, lors du premier cours.

Pour les débutants et les débutantes ayant gagné une période gratuite, la cotisation est due dès le premier cours. A la fin de l'essai suivant leur inscription, la cotisation payée est acquise au cercle ou restituée en totalité si l'essai du débutant n'était pas concluant.

### **CAUTION :**

Un chèque de dépôt de garantie est demandé pour couvrir la casse : salle, équipements de la salle, matériel prêté. Ce dépôt de garantie est récupérable en fin d'année sportive. Pour le bon fonctionnement du CEM et afin de limiter le coût des adhésions, la détérioration ou la casse de matériel fait l'objet d'une facturation. Les tarifs de remise en état sont affichés au bureau du CEM et dans la salle d'Armes.

Carte magnétique d'accès au gymnase : le coût en cas de perte ou de détérioration est de 10 €.

### **COMPÉTITION :**

Les compétiteurs comme les accompagnateurs doivent suivre les règles de la bienséance, de la F.F.E. et du directeur technique du lieu de la compétition. Vous devez savoir qu'un accompagnateur, même Parent peut être expulsé dans le cas où il manifeste un comportement antisportif.

### **DISCIPLINE :**

Dans les cas extrêmes et répétés de manquement, le comité du C.E.M. prendra à la majorité des voix, les décisions disciplinaires en s'appuyant sur les directives ministérielles.

L'intéressé aura une possibilité de recours en écrivant au Président du C.E.M.

### **LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :**

**A compléter**